

Commission Cantonale des Ports  
p.a. Direction générale de la nature et du paysage  
Direction des espaces naturels  
Service de la Capitainerie Cantonale  
7, Rue des Battoirs  
1205 GENEVE

Genève, le 15.6.2015

**Rapport d'activité législature 2014-2018**  
**1<sup>ère</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2014 – 31 mai 2015)**

**1. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009. (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre h du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010. (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006. (LNav; H 2 05)

**2. Compétences légales de la commission**

La commission a pour tâche de donner, à titre consultatif, son avis sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.

Par ailleurs, la commission peut, notamment, présenter toutes suggestions relatives aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.

**3. Activités de la commission**

La commission a tenu 4 séances plénières et le bureau s'est réuni quatre fois.  
Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- Evolution du projet du Parc et Plage des Eaux-Vives en vue d'une nouvelle dépose d'autorisation de construire.
- Externalisation des grues de mise à l'eau des bateaux de Port Choiseul et du Quai Marchand des Eaux-Vives.



- Electrification des estacades dans les ports.
- Inventaire des installations sanitaires dans les ports.
- Inventaire des postes de récupération des déchets dans les ports.
- Problématique d'équité des tarifs pour les places d'amarrage.
- Image directrice de l'esplanade du Vengeron.

#### **4. Secrétariat de la commission**

Direction générale de la nature et du paysage du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Direction des espaces naturels, Service de la capitainerie cantonale.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation et organisation des séances
- Rédaction du procès-verbal des séances
- Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres

#### **5. frais de la commission**

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)  
Frs 10'420.-
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)  
Néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)  
Néant



Marc BEAUVERD

Président de la commission

Commission Cantonale des Ports  
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
p.a. Direction générale de l'eau  
Service du Lac, de la Renaturation et de la Pêche  
Capitainerie cantonale  
Rue du 31-Décembre 6  
1207 GENEVE

Genève, le 15.6.2016

**Rapport d'activité législature 2014-2018**  
**2<sup>ème</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2015 – 31 mai 2016)**

**1. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009. (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre h du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010. (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006. (LNav; H 2 05)

**2. Compétences légales de la commission**

La commission a pour tâche de donner, à titre consultatif, son avis sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.

Par ailleurs, la commission peut, notamment, présenter toutes suggestions relatives aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.

**3. Activités de la commission**

La commission a tenu 4 séances plénières et le bureau s'est réuni six fois.  
Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- Evolution du projet du Parc et Plage des Eaux-Vives en vue d'une nouvelle dépose d'autorisation de construire.

- Externalisation des grues de mise à l'eau des bateaux de Port Choiseul et du Quai Marchand des Eaux-Vives.
- Inventaire des installations sanitaires dans les ports.
- Inventaire des postes de récupération des déchets dans les ports.
- Réhabilitation de la grue des Pâquis.
- Travaux de la passerelle de la Jetée du Jet d'eau.
- Problématique d'équité des tarifs pour les places d'amarrage.
- Problématique de l'électrification des ports.
- Image directrice de l'esplanade du Vengeron.
- Vision globale des usagers et activités lacustres : Rapport URBAPLAN.

#### **4. Secrétariat de la commission**

Direction générale de l'eau du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Service du Lac, de la Renaturation et de la Pêche, Secteur de la capitainerie cantonale.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation et organisation des séances
- Rédaction du procès-verbal des séances
- Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres

#### **5. frais de la commission**

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)  
Frs 12'880.-
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)  
Néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)  
Néant



Marc BEAUVERD

Président de la commission

Commission Cantonale des Ports  
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture  
p.a. Direction générale de l'eau  
Service du Lac, de la Renaturation et de la Pêche  
Capitainerie cantonale  
Rue du 31-Décembre 6  
1207 GENEVE

Genève, le 5.6.2017

**Rapport d'activité législature 2014-2018**  
**3<sup>ème</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2016 – 31 mai 2017)**

**1. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009. (LCOF ; A 2 20);
- Article 6, lettre h du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010. (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006. (LNav; H 2 05)

**2. Compétences légales de la commission**

La commission a pour tâche de donner, à titre consultatif, son avis sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.

Par ailleurs, la commission peut, notamment, présenter toutes suggestions relatives aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.

**3. Activités de la commission**

La commission a tenu cinq séances plénières et le bureau s'est réuni cinq fois. Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- Evolution du projet du port des Eaux-Vives et électrification des estacades.
- Etude pour l'installation de bornes électriques à Port Gitana (Projet test pour l'électrification des ports genevois)

- Actions auprès de la direction du DETA pour une amélioration des ressources humaine et financières de la capitainerie.
- Projets-intentions d'investissements 2016-2020 de la Capitainerie.
- Gestion des infrastructures portuaires par les communes riveraines.
- Réhabilitation de la grue des Pâquis.
- Travaux de la passerelle de la Jetée du Jet d'eau.
- Problématique d'équité des tarifs pour les places d'amarrage.
- Projet de l'esplanade du Vengeron.
- Vision globale des usagers et activités lacustres : Rapport URBAPLAN.

#### **4. Secrétariat de la commission**

Direction générale de l'eau du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Service du Lac, de la Renaturation et de la Pêche, Secteur de la capitainerie cantonale.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation et organisation des séances
- Rédaction du procès-verbal des séances
- Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres

#### **5. frais de la commission**

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)  
CHF 13'035.-
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)  
Néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)  
Néant



Marcel BEAUVERD

Président de la commission